



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-04-14 modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des usages - nouveaux usages**

La grille des usages mentionnée à l'article 4.1 du Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny est modifiée pour la zone C-511 :

- a) par l'ajout, à la ligne afférente de la sous-classe « (38) Techniques et réparation », de la lettre E ;
- b) par l'ajout, à la ligne afférente de la sous classe « (53) Transport et entreposage », de la lettre et du chiffre « B-1 »

Adopté le 19 septembre 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 OCTOBRE 2005